

## **Module Décorations horlogères**

### **Objectifs généraux de la formation**

Au terme de la formation, l'apprenant connaît en théorie les différentes techniques de décorations artisanales et industrielles. Il est sensibilisé sur la différence fondamentale entre ces deux méthodes et peut en pratique effectuer une initiation à l'anglage main, au perlage manuel et aux côtes de Genève (machine semi-automatique).

### **Contenu de la formation** (50 % de pratique et 50% de théorie)

- Culture horlogère (théorie)
- Initiation à l'anglage manuel, lime, touret et micromoteur (atelier pratique)
- La gravure et le ciselage (théorie)
- Le guillochage (théorie)
- Les côtes de Genève ou vagues de Genève (pratique sur machine semi-automatique)
- Le perlage manuel (pratique)
- Le soleillage, le colimaçonnage, le cerclage (théorie)
- La galvanoplastie (théorie)
- Visite d'une entreprise

### **Supplément à la formation**

Sur demande, un entretien préalable ainsi qu'une visite du Centre de Formation avant le début de la formation peuvent-être organisés.

Un spécialiste RH est à disposition pour toute question liée à la recherche d'un emploi (CV, marché du travail, conseils, etc.).

### **Durée de la formation**

60 heures (pauses comprises), en journées, demi-journées ou en soirées.

### **Nombre de participants**

Le nombre de participants est limité à 5 personnes.

### **Organisation de la formation**

La formation se déroule dans un atelier complètement équipé (établissement d'horloger, outillage, beamer, tableau blanc etc.). Une blouse de travail est mise à disposition et doit être restituée au terme de la formation. Nos formateurs possèdent les qualifications techniques (CFC d'horloger) et pédagogiques (module 1 de la FSEA) assurant une formation efficiente et de qualité.

### **Prérequis**

S'exprimer oralement en français.

**Horaires à choix**

08h00 à 12h00 du lundi au vendredi

13h00 à 17h00 du lundi au vendredi

18h30 à 21h30 (deux soirs par semaine, horaire à définir)

**Prix de la formation**

CHF 2'025.00, support de cours compris

**Titre obtenu**

Un certificat est délivré par le Centre de Formation horlogère du Val-de-Travers en cas de réussite à l'examen final et d'une présence minimum de 80% aux cours.

En cas d'échec à l'examen, une attestation de suivi de cours est délivrée.